

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 4 JUILLET 2025 A 20 H 30

Date de la convocation : 24 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombres de membres excusés : 3 (dont 2 procurations)

Nombre de membres absent : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T. – DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. – REBOUX A. – THIVOLET D. – VERCHERAND P. – Mmes TRICAUD M. – MOREL P. – ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs COUTURIER A. (*a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël*) – RICO S. (*a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles*) – PALLUAT DE BESSET D.

ABSENT : Monsieur VIAL F.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Paulette MOREL

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Madame Paulette MOREL est désignée secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2025 ;
- Demandes de subvention au titre du fonds de soutien de Loire Forez Agglomération :
 - Sablage Eglise – Porte Garderie – Moustiquaires Boulangerie ;
 - Changement matériel information Mairie ;
 - Changement lave-vaisselle Ecole ;
- Travaux d'aménagement de la Place Saint-Cyr :
 - SIEL – Kit illuminations ;
 - Travaux complémentaires ;
- Point sur l'avancement du PLUi ;
- Mise en place du RIFSEEP ;
- Divers :
 - Repas des Anciens ;
 - Chiffres clés Eau Potable 2024 ;
 - Jurés d'Assises 2026 ;
 - Plan (Inter)Communal de Sauvegarde ;
 - Boîte à livres ;
 - Locations des salles ;
 - Dates à retenir

Procès-verbal de séance

Mairie de STE FOY ST SULPICE

1 – Demande de subvention au titre du fonds de soutien porté par Loire Forez Agglomération – Sablage Eglise, porte garderie et moustiquaires boulangerie - Délibération N° DEL2025-07-23

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une subvention de 6 306 € a été accordée par le Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2025 pour aider au financement du sablage de l'Eglise, du changement de la porte de la garderie et de l'installation de moustiquaires aux fenêtres du laboratoire de la Boulangerie.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de Loire Forez Agglomération au titre de l'enveloppe n°2 du fonds de soutien, pour un montant de 2 527 €.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

2 – Demande de subvention au titre du fonds de soutien porté par Loire Forez Agglomération – Matériel informatique Mairie - Délibération N° DEL2025-07-24

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder au remplacement du matériel informatique de la Mairie et propose de solliciter l'aide de Loire Forez Agglomération au titre de l'enveloppe n°2 du fonds de soutien, pour un montant de 291 €.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

3 – Demande de subvention au titre du fonds de soutien porté par Loire Forez Agglomération – Lave-vaisselle Ecole Délibération N° DEL2025-07-28

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le lave-vaisselle de l'école nécessite d'être réparé. Compte-tenu du prix de la pièce à changer et de la vétusté de l'appareil, Monsieur le Maire propose de procéder au changement du lave-vaisselle de l'école et de solliciter l'aide de Loire Forez Agglomération au titre de l'enveloppe n°2 du fonds de soutien, pour un montant de 916 € pour aider au financement du nouveau lave-vaisselle.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette demande d'aide à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

En ce qui concerne le fonds de soutien de Loire Forez Agglomération :

- Enveloppe n°2 : l'intégralité des 13 735 € alloués aura été demandée
- Enveloppe n°3 : pour cette enveloppe (« 10% de reste à charge de la commune »), une demande devra être faite avant fin novembre. A voir sur quel projet cela est le plus intéressant.

Concernant les autres demandes de subvention :

- City-stade :
 - DETR : une subvention de 20%, soit 8 003.00 € a été accordée par la Préfecture
 - ANS : la commission d'attribution est prévue le 11 septembre 2025
 - Région AuRA : dossier en cours d'instruction
 - Département : dossier en cours d'instruction
- Caméras de vidéosurveillance :
 - Région AuRA : dossier en cours d'instruction
- Amendes de police (Département) : dossier en cours d'instruction
- Cession d'un barnum (Région AuRA) : dossier en cours d'instruction

4- Aménagement de la Place Saint-Cyr – Kit illuminations

Délibération N° DEL2025-07-25

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil le projet d'aménagement de la Place Saint-Cyr et de la Place de l'Etoile. Il indique qu'un branchement type « kit illuminations » sera installé sur le mât central de la Place. Le SIEL-TE peut faire réaliser ces travaux dont le montant restant à charge de la commune sera de 661 € (montant HT initial des travaux : 1 182 €).

Après discussion, le Conseil Municipal approuve ces travaux et ce fonds de concours à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

5- Aménagement de la Place Saint-Cyr – Travaux complémentaires

Délibération N° DEL2025-07-26

Monsieur Gilles PONVIANNE expose au Conseil municipal que des travaux complémentaires ont été demandés à Eurovia :

- Création de places de stationnement à côté de l'Eglise, identiques à celles de la Mairie

- Pose de bordures granit le long de la Place
- Travaux préparation eaux usées pour les futurs WC de la boulangerie
- Tranchées de la Place à la Mairie pour l'installation des caméras

Le montant de ces travaux complémentaires s'élève à 10 270 € HT auxquels viendrait se rajouter la remise en état du monument aux morts pour un montant de 520 € HT. (Total travaux complémentaires : 10 790 € HT)

Après discussion, le Conseil Municipal approuve ces travaux complémentaires à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

Les travaux se déroulent correctement. L'installation de gabions en bord de route est prévue pour sécuriser la Place. La prochaine réunion de chantier aura lieu le mardi 8 juillet à 8h30 sur place. Les usagers ne pouvant plus traverser la Place, il faudra veiller à tailler les massifs dans les bacs Route de Nervieux afin de faciliter le passage piéton, notamment des poussettes.

6 – Mise en place du RIFSEEP - Délibération N° DEL2025-07-27

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de mettre en place un régime indemnitaire pour les 3 agents (titulaires et contractuel) de la commune qui donnent satisfaction et font preuve d'investissement/assiduité, et en présente les montants proposés.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la mise en place du RIFSEEP pour les agents de la commune à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

7 – PLUi

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal de l'avancement du PLUi. Prochainement, les communes auront toutes un retour sur les demandes formulées. A noter que 77% des demandes relatives aux terrains constructibles auraient été validés ; 100 % pour les autres zones.

Chaque commune devrait également avoir droit à 10 changements de destination de bâtiments agricoles (maximum) pour toute la durée du PLUi (2024-2034).

Entre décembre et février, un 1^{er} tour de consultation des communes aura lieu. Si cela donne lieu à un avis défavorable d'une commune, il y aura un nouveau délai de discussion/négociation (6-7 mois).

➤ Repas des Anciens :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de relancer l'organisation du repas des Anciens, et propose qu'une décision soit prise à ce sujet. Il précise qu'en cas de remise en place de cet événement, une commission devra être constituée afin d'en assurer l'organisation.

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité des votants, décide de rétablir le Repas des Anciens dont la résidence principale est sur la commune.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	11
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	2
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

➤ Chiffres clés de l'eau – année 2024 :

Monsieur le Maire présente les chiffres clés de l'eau potable pour l'année 2024. Le rendement est de 89.25 %, ce qui est énorme en comparaison à d'autres secteurs (peu de pertes), avec une moyenne de 83m3 facturés/abonné.

➤ Jurés d'Assises 2026 :

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune a été tirée au sort pour faire partie des jurés d'Assises 2026 avec 16 autres communes du cantons (42 communes) ; les 6 plus grosses communes étant désignées d'office. 3 habitants de la commune ont donc à leur tour été tirés au sort sur la dernière liste électorale et leurs coordonnées transmises au Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne.

➤ Plan (Inter)Communal de Sauvegarde :

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, indique au conseil municipal que compte-tenu de l'accélération des aléas climatiques et catastrophes naturelles, les intercommunalités doivent aujourd'hui établir un Plan Intercommunal de Sauvegarde si au moins une commune de l'EPCI a l'obligation d'en avoir un. Au niveau de LFA, 15 communes ont l'obligation d'avoir un PCS et 6 communes en ont un à titre facultatif, dont Sainte-Foy-Saint-Sulpice. Celui-ci doit néanmoins être remis à jour.

➤ Locations des Salles :

Madame Paulette MOREL, adjointe, informe le conseil sur les locations des salles depuis le début de l'année 2025 en tenant compte des réservations faites d'ici la fin de l'année :

- Salle des fêtes : 11 locations pour 4 700 €
- Salle Grenette : 12 locations pour 1 800 €
- Soit un TOTAL de 6 500 €

Une plaque indiquant l'emplacement des sanitaires doit être installée dans la salle des fêtes.

➤ Boîte à livres :

Des habitants ont fait la demande d'une boîte à livres. L'idée est retenue, le lieu et la forme à lui donner restent maintenant à définir. Le sujet pourra être remis à l'ordre du jour en septembre.

16 – Dates à retenir

- Prochain Conseil Municipal : vendredi 12 septembre 2025 – 20h30

Procès-verbal de la séance du 16 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	13
<i>Présents</i>	11	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	2	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	13	TOTAL	13

Clôture de la séance à : 22 heures 00.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Paulette MOREL,

Secrétaire de séance :

